

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **1<sup>er</sup> mars 2010**, à 19 h 30 à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Claude Lebel, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Le conseiller Douglas Beard est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2010-03-054**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant l'item 9.4 Demande des Chevaliers de Colomb et 9.5 Demande d'aide financière pour la fête nationale du Québec 2010.

Le varia demeure ouvert.

**ORDRE DU JOUR**  
1<sup>ER</sup> MARS 2010, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1ER ET DU 15 FÉVRIER 2010**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **TRÉSORERIE**
  - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de février 2010
  - 5.2 Autorisation de dépenses
    - A) Remboursement frais déplacement : élu municipal
    - B) Loisirs Kingsey inc. : subvention municipale
6. **RÈGLEMENTS**
  - 6.1 Adoption du règlement No.532-2 modifiant le règlement No.532-1 relatif à la délégation de pouvoir
7. **DOSSIERS EN COURS**
  - 7.1 Eau potable
  - 7.2 Presbytère et maison du sacristain
  - 7.3 Conclusion entente pour carrière et sablière : Saint-Lucien
  - 7.4 Fauchage du bord des chemins
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
  - 8.1 Dissolution du comité consultatif développement communautaire
  - 8.2 Vente autopompe citerne 1972
  - 8.3 Demande soumission : calcium liquide
  - 8.4 Demande CPTAQ : lots 16B-P, 16D-P, 17A, 17B rang 4
  - 8.5 Demande modification règlement d'urbanisme
  - 8.6 Jeudis en chansons, édition 2010
9. **VARIA**
  - 9.1 Développement domiciliaire
  - 9.2 Virée de la rue Houle
  - 9.3 Agrandissement zone industrielle I2
  - 9.4 *Demande des Chevaliers de Colomb*
  - 9.5 *Demande d'aide financière pour la fête nationale du Québec 2010*
10. **RAPPORTS DIVERS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1<sup>ER</sup> ET DU 15 FÉVRIER 2010**

**2010-03-055**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et du 15 février 2010, tel que rédigés.

Adoptée.

#### 4. CORRESPONDANCES

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers(ères).

#### 5. TRÉSORERIE

##### 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2010

**2010-03-056**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de FÉVRIER 2010, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, soit accepté tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>204 238,82 \$</u>
Taxes	139 523,10 \$
Protection incendie	5 183,19 \$
Permis	490,00 \$
Remboursement TVQ	25 351,00 \$
Imposition carrières / sablières	29 639,26 \$
Subventions	3 500,00 \$
Autres revenus	552,27 \$
<u>Dépenses</u>	<u>133 968,92 \$</u>
Rémunération régulière	10 665,15 \$
Rémunération incendie	1 185,92 \$
Factures déjà payées	14 307,44 \$
Factures à payer	107 810,41 \$

Adoptée.

##### 5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

###### A) REMBOURSEMENT FRAIS DÉPLACEMENT : ÉLU MUNICIPAL

**2010-03-057**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de rembourser le conseiller Louis Lachapelle au montant de 75,60 \$ pour des frais de déplacement à Trois-Rivières dans le cadre de la séance d'information de la Sûreté du Québec.

Adoptée.

###### B) LOISIRS KINGSEY INC. : SUBVENTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Kingsey inc. ont présenté des factures relatives à des dépenses incompressibles pour la gestion du centre Eugène Caillé;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-03-058**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 995,73 \$ à l'organisme Loisirs Kingsey inc.

Adoptée.

#### 6. RÈGLEMENTS

##### 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.532-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 532-1 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au

plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-03-059**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement No. 532-2.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

*RÈGLEMENT 532-2*

**RÈGLEMENT 532-2, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 532-1 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une politique relative aux dépenses inférieures à 25 000,00 \$ par sa résolution 2010-02-043;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire référence à cette politique à même le règlement de délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2010 par le conseiller MARTIN CHAINEY;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey adopte le présent règlement:

**DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

**ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉ**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droit.

**ARTICLE 2 – DÉPENSES COURANTES**

Le texte suivant est ajouté à la fin de l'article 4.2 du règlement numéro 532-1 et se lit comme suit :

«Les employés doivent respecter les procédures d'engagement de dépenses prévues dans la politique pour les dépenses inférieures à 25 000,00 \$ en vigueur.»

**ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ CE 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Joëlle Cardonne**  
Mairesse

**Nancy Lussier**  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION  
ADOPTION  
PUBLICATION

1<sup>er</sup> février 2010  
1<sup>er</sup> mars 2010  
4 mars 2010

Adoptée.

**7. DOSSIERS EN COURS**

**7.1 EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, le 18 janvier 2010, l'autorisation du Ministère du Développement durable, Environnement et des Parcs pour l'aménagement d'un nouveau puits;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un puits d'eau potable sont admissibles au programme de subvention relatif à la taxe d'accise sur l'essence et que la municipalité désire inclure ce projet dans sa programmation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit agrandir l'hôtel de ville pour y aménager la bibliothèque municipale et que les travaux débiteront à l'été 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser le plan d'implantation de la bibliothèque avant de faire l'aménagement du puits;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-03-060**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les démarches pour la mise en place d'un nouveau puits alimentant l'hôtel de ville, incluant la bibliothèque municipale seront entreprises dès que la municipalité pourra transmettre sa programmation de travaux dans le cadre du programme de subvention relatif à la taxe d'accise sur l'essence.

QUE la mise en place du nouveau puits sera prise en compte lors de la réalisation du plan d'implantation pour l'agrandissement de l'hôtel de ville.

Adoptée.

## **7.2 PRESBYTÈRE ET MAISON DU SACRISTAIN**

*La mairesse remercie les conseillers, Claude Lebel, Ginette Bouchard et Louis Lachapelle, pour avoir fait l'analyse de la proposition du conseil de la Fabrique et d'avoir fait des recommandations au conseil municipal.*

CONSIDÉRANT QUE le comité d'étude pour la prise en charge du presbytère et de la maison du sacristain a émis ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est prêt à soumettre au conseil de la Fabrique de la paroisse de Saint-Félix-de-Kingsey une proposition;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-03-061**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de transmettre, au conseil de la Fabrique de la paroisse de Saint-Félix-de-Kingsey, pour signature, un projet de promesse de cession du presbytère, de la maison du sacristain et une partie de terrain en faveur de la Municipalité.

QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière est mandatée pour rencontrer le conseil de la Fabrique pour leur présenter le projet de cession;

Qu'une réponse devra être transmise, par écrit, au plus tard le 25 mars 2010.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer tous les documents donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

## **7.3 CONCLUSION ENTENTE POUR CARRIÈRE ET SABLIERE : SAINT-LUCIEN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a demandé, en décembre 2009, à la municipalité de la Paroisse de Saint-Lucien de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds local que cette dernière a constitué;

CONSIDÉRANT QUE pour la conclusion d'une entente, la municipalité de la Paroisse de Saint-Lucien demande à la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de modifier sa réglementation sur la circulation des véhicules lourds afin de diriger toute la circulation provenant de la carrière-sablière sur le territoire de Saint-Félix-de-Kingsey ;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-03-062**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de renoncer au partage des revenus en provenance de cette carrière-sablière, conditionnellement à ce que la municipalité de la Paroisse de Saint-Lucien modifie sa réglementation relative à la circulation des véhicules lourds afin de diriger la circulation provenant de la carrière-sablière sur leur territoire.

Adoptée.

#### **7.4 FAUCHAGE DU BORD DES CHEMINS**

**2010-03-063**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'employé de voirie à conclure une entente pour le fauchage du bord des chemins avec *Les Entreprises Alain Bélanger et fils inc.* au montant forfaitaire de 6 030,00 \$ plus les taxes applicables pour les bordures de routes et un coût de 80,00 \$ l'heure plus les taxes applicables pour le fauchage des branches, et ainsi réserver leurs services pour les deux dernières semaines de juillet 2010.

Adoptée.

### **8. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **8.1 DISSOLUTION DU COMITÉ CONSULTATIF DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en développement communautaire a été créé suite à la tenue du colloque sur la planification stratégique qui a eu lieu le 4 avril 2009 et que son mandat consistait à étudier le contenu du document «Vision commune et actions concrètes sur la réflexion stratégique avec les citoyens de la municipalité» afin de faire des recommandations au conseil municipal sur son contenu et sur son application;

CONSIDÉRANT QUE ce comité n'a plus raison d'être puisque les directions stratégiques découlant du document *Vision commune...* ont été réparti en plusieurs comités distincts entre les élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux souhaitent que les citoyens ayant de l'intérêt pour un ou des comités en particulier se joignent aux comités ainsi créés;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation majeure, soit l'engagement d'un coordonnateur à la vie communautaire, a été réalisée;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-03-064**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de dissoudre le comité consultatif en développement communautaire et de transmettre, aux membres du comité ainsi dissout, la liste des comités créés et les inviter à communiquer avec les élus municipaux responsables des comités pour lesquels ils ont de l'intérêt.

Adoptée.

#### **8.2 VENTE AUTOPOMPE CITERNE 1972**

**2010-03-065**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions publiques pour la vente de «l'auto pompe citerne GMC 6 500, 1972», la vente étant faite sans aucune garantie légale, même celle des vices cachés, aux risques et péril de l'acheteur.

QUE l'avis public paraîtra dans le journal local Le Félix, édition d'avril 2010.

QUE le prix de base pour la demande de soumission a été fixé à 1 500,00 \$.

QUE les formulaires devront être reçus au plus tard le 13 avril 2010 avant 11 h, l'ouverture aura lieu le même jour à compter de 11 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

### **8.3 DEMANDE SOUMISSION : CALCIUM LIQUIDE**

Une copie du document «Cahier de charges, pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35%, mars 2010» est remise à chacun des conseillers présents.

**2010-03-066**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'envoi d'invitations écrites (cahiers de charges) pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 %. Des soumissions sont demandées à trois (3) compagnies, soit : Calclo Inc., SEBCI et Somavrac (c.c) Inc.

QUE le cahier de charges a été approuvé par les membres du conseil.

QUE les formulaires devront être reçus au plus tard le 18 mars 2010 à 11 h, l'ouverture aura lieu le même jour à 11 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

### **8.4 DEMANDE CPTAQ : LOTS 16B-P, 16D-P, 17A, 17B RANG 4**

CONSIDÉRANT le rapport argumentaire préparé par Techni-Conseil H. C. inc;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'apporte pas de contraintes aux pratiques agricoles environnantes;

CONSIDÉRANT QUE les espaces d'exploitation seront rendus propices à la pratique agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet est prévu pour une période limitée, soit 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-03-067**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de J.L. Michon Transport inc. et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser à une fin autre qu'agricole, soit l'exploitation d'une sablière sur les lots 16B-P, 16D-P, 17A et 17B du rang 4, cadastre du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond.

Adoptée.

### **8.5 DEMANDE MODIFICATION RÈGLEMENT D'URBANISME**

Le conseil municipal est informé qu'une demande de modification au règlement d'urbanisme a été présentée au CCU à la réunion du 10 février 2010. Les membres du CCU ont reporté cette demande afin d'inviter le demandeur, lors de leur prochaine réunion, pour que ce dernier puisse décrire son projet.

### **8.6 JEUDIS EN CHANSONS, ÉDITION 2010**

**2010-03-068**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey aux Jeudis en chansons, parrainé par la société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec;

QUE la municipalité s'engage à contribuer financièrement à la réalisation du projet pour un montant de 100,00 \$;

Que la municipalité s'engage à fournir gratuitement une salle permettant d'accueillir un minimum de 50 personnes.

Que la municipalité nomme Madame Viviane Renard personne responsable pour la logistique (ouverture et fermeture de la salle).

Adoptée.

## **9 VARIA**

### **9.1 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le projet de J. Noël Francoeur inc. consiste au prolongement la rue Houle afin d'en faire un développement domiciliaire de 9 terrains;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable au projet;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-03-069**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de tracé de rue.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer une entente de cession des infrastructures.

Adoptée.

### **9.2 VIRÉE DE LA RUE HOULE**

CONSIDÉRANT QUE J. Noël Francoeur inc. désire prolonger la rue Houle afin d'en faire un développement domiciliaire de 9 terrains ;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-03-070**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la relocalisation de l'aire de virée existante à l'extrémité du prolongement de la rue Houle.

QUE les frais et les honoraires du notaire sont à la charge de la municipalité.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer tous les documents donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

### **9.3 AGRANDISSEMENT ZONE INDUSTRIELLE I2**

*Le conseiller Claude Lebel divulgue son intérêt pécuniaire dans le présent dossier et se retire de la discussion et du vote.*

CONSIDÉRANT QUE la Ferme de Claubel inc. a déposé une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ en septembre 2009 (#364441);

CONSIDÉRANT QUE l'espace actuel pour le développement industriel est très restreint;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est prête à agrandir son espace industriel à même la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-03-071**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet d'aliénation de la Ferme de Claubel inc. afin de créer un espace industriel sur le lot 12A du rang 5

du cadastre du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond.

Que la municipalité entreprendra le processus de modification de son règlement de zonage afin de permettre l'usage industriel sur ledit lot.

Adoptée.

#### **9.4 DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB**

**2010-03-072** Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les Chevaliers de Colomb à utiliser, gratuitement, la cabane des «Townshippers» pour leur activité de cabane à sucre le 28 mars prochain.

QUE les chevaliers de Colomb doivent prendre en charge, à leurs frais, le déplacement, aller-retour, de ladite cabane.

Adoptée.

#### **9.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2010**

**2010-03-073** Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer Viviane Renard responsable du projet de la fête nationale du Québec pour la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et qu'elle soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2010.

Adoptée.

### **10. RAPPORTS DIVERS**

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu sur leurs comités respectifs.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

**2010-03-074** Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée.

---

Joëlle Cardonne  
Mairesse

---

Nancy Lussier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*